



Rapport de présentation du compte administratif 2020

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable constatant l'exécution du budget.

Il permet en effet de faire un relevé exhaustif des réalisations de dépenses et recettes au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, il permet de dégager le résultat de l'exercice écoulé.

LES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le total des mouvements budgétaires (fonctionnement et investissement) réalisés en 2020 est de :

- 51,543 millions d'euros en dépenses
- 54,837 millions d'euros en recettes

Le résultat brut, correspondant à la différence entre les opérations en dépenses et les opérations en recettes réalisées au cours de l'exercice, est donc de 3,633 millions d'euros.

En investissement, les engagements de dépenses et de recettes qui n'ont pas pu faire l'objet d'un mandatement avant le 31 décembre 2020 font l'objet d'un report sur l'exercice 2021. Les reports de dépenses s'élèvent à 2 792 567,32 € et à 2 452 732,62 € en recettes.

Le solde entre les reports de dépenses et ceux de recettes correspond au résultat reporté. Il est déficitaire et s'élève à -340 K€.

Le résultat net de l'exercice 2020 correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Il s'élève à 3,293 millions d'euros.

La crise sanitaire a fortement perturbé l'exercice 2020 et les réalisations tant en dépenses qu'en recettes.

Les crédits de paiement prévus pour 2,3 M€ pour la construction du nouveau bâtiment à la place du centre Pierre Mendès France n'ont été consommés qu'à hauteur de 630 K€, ce qui explique principalement ce résultat 2020.

LE FONCTIONNEMENT

Les mouvements budgétaires (incluant les écritures d'ordre*) comptabilisés en section de fonctionnement sur l'exercice 2020 sont de :

- 36 611 185 € en dépenses
- 39 401 422 € en recettes

La crise sanitaire a fortement impacté la section de fonctionnement en 2020 :

- En dépenses : les non réalisations s'élèvent à -1,484 M€ et les dépenses supplémentaires non prévues à 740 K€ soit un impact de -744 K€ en dépenses,
- En recettes : les pertes sont estimées à -1,662 M€,
- Au total (pertes de recettes compensées en partie par une moindre réalisation des dépenses) : l'impact de la crise sanitaire sur 2020 est estimée à 918 K€.

La crise sanitaire a dégradé les ratios d'épargne de la Ville et la capacité de désendettement.

Décomposition de l'épargne 2020 – Données du CA 2020

Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles)	38,04 M€
- Dépenses réelles de fonctionnement :	34,20 M€
= Épargne brute	3,84 M€
- Remboursement de la dette	2,37 M€
= Épargne nette	1,47 M€

Pour rappel, l'épargne brute était de 4,83 M€ en 2019 et l'épargne nette 2,53 M€.

La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Ce ratio s'exprime en nombre d'années. Il met en avant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de dette avec l'épargne brute dégagée.

$19\,279\,956$ (encours de dette) / $3\,842\,122$ (épargne brute) = 5,01 ans (3,65 ans en 2019).

Ce ratio remonte en 2020 du fait de la crise sanitaire qui a dégradé l'épargne brute et du recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement.

*Les écritures d'ordre sont notamment composées des dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :

	DRF	Évolution
2018	34 557 495	0,95%
2019	34 912 855	1,03%
2020	34 198 368	-2,05%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020 de -2,05% s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire estimée à -744 K€.

L'estimation des dépenses non réalisées est de -1,484 M€ en raison de l'annulation des événements et manifestations et de la fermeture des services et équipements municipaux.

La crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires non prévues estimées à 740 K€ :

- pour mettre en place les protocoles sanitaires au sein des services municipaux (achat de masques, gel, blouses, renfort en personnel dans les écoles...)
- pour la distribution de masques à la population
- pour soutenir les personnes les plus fragiles, les commerces et les associations

Les dépenses de personnel :

Le 1^{er} poste du budget communal est en légère augmentation entre les comptes administratifs de 2019 et de 2020 (+1,64 %).

Cette évolution s'explique par des contraintes extérieures comme l'application du PPCR (+46 K€), l'organisation des élections municipales (+48 K€) ou encore l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+220 K€).

La crise sanitaire a impacté à la baisse les charges de personnel suite au report de recrutements, à l'annulation d'une grande partie des manifestations et à la baisse de la cotisation versée au CNFPT pour les formations (-282 K€).

Cependant, elle a généré, dans une moindre mesure (+144 K€), des coûts supplémentaires pour remplacer le personnel absent, renforcer les effectifs des services de l'Education et de la Petite enfance et verser une prime exceptionnelle aux 365 agents de la Ville qui, pendant la 1^{ère} période de confinement, ont travaillé en présentiel et ont participé à la distribution des masques aux administrés.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP	Evolution CA/CA
2018	21 744 606	21 474 606	21 432 107	98,56%	-0,07 %	-0,60%
2019	21 774 764	21 774 764	21 770 784	99,98%	0,14%	1,58%
2020	22 279 887	22 279 887	22 126 854	99,31%	2,32%	1,64%

Les charges à caractère général :

Les achats et charges externes

Chapitre 011 « charges à caractère général » :

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2018	8 259 913	8 500 480	8 387 563	-2,06%	5,66 %
2019	8 602 888	8 602 888	8 495 149	4,15%	1,28%
2020	8 506 327	7 928 760	7 262 353	-1,12%	-14,51%

La forte baisse des charges à caractère général s'explique principalement par la crise sanitaire.

En effet même si elle a entraîné des dépenses supplémentaires (+245 K€) comme l'achat de masques et de produits d'entretien, la crise a principalement eu pour impact la non réalisation de dépenses suite aux annulations de manifestations et à la fermeture des services et équipements municipaux (-1,2 M€).

Les participations de la Ville

Évolution des subventions versées (CA) :

	Subventions aux associations	Subvention au CCAS	Subvention à l'EPCC	Total
2018	1 135 366	1 075 000	1 095 245	3 305 611
2019	1 101 024	1 075 000	1 094 980	3 271 004
2020	1 141 794	1 292 294	1 088 154	3 522 242

En 2020, le CCAS a bénéficié d'une subvention de fonctionnement courant de 1,075 M€, d'une subvention de 133 700 € pour soutenir les familles les plus fragilisées par la crise sanitaire grâce aux chèques multiservices, d'une subvention de 15 594 € pour permettre aux agents du Siège et de la résidence autonomie Flora Tristan de bénéficier de la même prime que les agents de la Ville et d'une subvention de 68 K€ pour compenser l'impact de la crise sanitaire sur le budget de l'EHPAD Simone de Beauvoir.

La subvention de l'EPCC Carré-Colonnes est en diminution de -6 826 € pour tenir compte de la moindre refacturation des charges liées à la mise à disposition des locaux en raison de la fermeture du Carré des Jalles et de la diminution du recours au contrat de sécurité incendie (SSIAP) dans le contexte de crise sanitaire.

Évolution des subventions (de fonctionnement, d'équipement et exceptionnelles) accordées aux associations (CA) :

	Chap.65 Subv. de fonctionnement	Chap. 204 Subv. d'équipement	Chap. 67 Subv. exceptionnelles	Total
2018	1 135 366	13 736	25 930	1 175 032
2019	1 101 024	16 560	8 280	1 125 864
2020	1 141 794	19 200	15 550	1 178 933

La Ville a versé un complément de 28 850 € de subventions aux associations pour les soutenir dans le cadre de la crise sanitaire.

Le budget principal de la Ville a compensé le déficit du budget annexe Galaxie pour 108 K€.

Les autres dépenses

Données issues des comptes administratifs :

	Chap. 66 Charges financières	Chap.67 Charges exceptionnelles	Chapitre 014 Atténuations de produits
2018	476 936	76 398	474 538
2019	429 641	35 449	545 701
2020	391 799	142 756	293 562

Au chapitre 67, le fonds de soutien à la réouverture des commerces de proximité, mandaté pour 94 K€, a profité à 94 entreprises.

Au chapitre 014, le FPIC s'élève à 278 580 €.

La Ville ne paie pas de pénalités SRU en 2020 suite à la vente de lots de volume à Aquitanis en moins-value dans le cadre de l'opération PMF.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 38 695 771 € en 2020. Elles sont en baisse de -4,08 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire (perte de -1,662 M€ de recettes).

	Chapitre 73 Impôts et taxes	Chapitre 74 Dotations et participations
2018	29 419 756	5 893 008
2019	29 169 305	5 746 214
2020	29 119 404	5 378 500

La fiscalité

	Produits de taxe d'habitation et de taxes foncières
2018	21 732 706
2019	22 569 782
2020	23 023 574

La Ville a perçu 170 K€ de rôles supplémentaires de taxe d'habitation et de taxe foncière au titre de 2019.

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations encaissée en 2020 s'élève à 1 583 035 €. Ce montant est en hausse de 38 K€ par rapport à 2019.

La taxe sur la publicité extérieure s'élève en 2020 à 48 K€. Elle est en baisse de 121 K€, principalement en raison de l'abattement de 60% voté pour soutenir les entreprises locales dans le contexte de la crise sanitaire.

Les relations financières avec Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décompose en 2020 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation pour 2020 s'élève à 1,779 million d'euros. Elle est composée d'une recette de fonctionnement de 2,446 millions d'euros et d'une dépense d'investissement de 667 K€. Elle est en baisse de 48 K€ suite à la mutualisation au 1^{er} janvier 2020 des affaires juridiques.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée en 2020 par Bordeaux Métropole est de 1,260 million d'euros. Elle est en augmentation de 21 K€ par rapport à 2019 suite à la hausse des recettes fiscales de Bordeaux Métropole.

Les dotations de l'État

	DGF perçue	Évolution
2018	1 304 816	-8,17%
2019	1 126 123	-13,69%
2020	968 984	-13,95%

En 2020, le mécanisme d'écrêtement fait perdre à la Ville 157 K€.

La Ville a perçu une subvention de l'Etat de 33 K€ pour l'achat de masques sur la 1^{ère} période confinement.

Les participations des autres partenaires

En raison de la crise sanitaire, la Ville n'a pas perçu les subventions liées aux évènements et manifestations.

Les participations de la CAF sont en hausse de 100 K€ par rapport à 2019, en raison de l'aide exceptionnelle qu'elle a débloqué pour soutenir les structures de la Petite enfance faisant face à une diminution de leur activité (fermeture totale ou partielle) en raison de la crise sanitaire. Cette aide vise à réduire les difficultés économiques de ses partenaires pour favoriser le maintien de l'offre d'accueil et éviter les fermetures. Pour la Ville, cette indemnité COVID de la CAF s'élève à 380 K€ et couvre 90% des pertes de recettes sur les structures de la Petite enfance.

Les autres recettes

	Chapitre 70 Produits des services	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2018	4 215 514	631 610	464	1 938 469	122 247
2019	4 024 119	662 791	464	597 757	140 605
2020	2 774 361	531 677	13	655 281	236 535

Les recettes au chapitre 70, produits des services, sont en très forte baisse en 2020 par rapport à 2019 (-31,05%) en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des services et des équipements municipaux.

Les recettes au chapitre 75 sont également en baisse de -19,78% en raison des exonérations votées sur les loyers des entreprises, les redevances d'occupation du domaine public des restaurants, des droits de place du marché municipal pour soutenir les entreprises locales dans le contexte de crise sanitaire.

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées.

La Ville a procédé à 601 023 € de cessions en 2020 :

- parcelles rue Georges Bizet (456 800 €)
- parcelle avenue Berlincan (85 000 €)
- tronçons chemin rural à intégrer au budget annexe Galaxie (49 069 €)
- divers véhicules et matériels (10 154 €)

Les recettes au chapitre 013 correspondent principalement aux remboursements de la CPAM et de l'assureur de la Ville pour les risques statutaires. Une partie de la hausse des recettes s'explique par les arrêts de travail COVID.

L'INVESTISSEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2020 sont de :

- 12 139 764 € en dépenses
- 12 982 879 € en recettes

Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

	BP+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2018	10 248 371	7 187 914	70,14%
2019	13 794 076	10 102 881	73,24%
2020	13 596 734	8 546 162	62,85%

La crise sanitaire a perturbé la réalisation des dépenses d'équipement avec des reports de chantiers à l'année suivante notamment dans les écoles, au décalage du commencement de certains travaux et des retards sur l'avancement et la livraison de certains travaux.

Les crédits de paiement ouverts pour 2,3 M€ en 2020, n'ont pu ainsi être consommés qu'à hauteur de 630 K€.

La Ville a toutefois réalisé en 2020 un volume important de dépenses d'équipement de 8,546 M€.

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont :

- Aménagement de la gare cycliste
- Rénovation de la piste d'athlétisme
- Aménagement de la cour de l'école élémentaire d'Hastignan
- Travaux d'accessibilité de l'école élémentaire Montaigne avec ascenseur
- Extension du skate park
- Extension et aménagement des locaux des services techniques
- Aménagement paysager de l'avenue de Martignas et de l'avenue du Haillan
- Réaménagement du parvis et du terrain 4 du complexe Monseau
- Construction d'un préau à l'école La Garenne
- Travaux d'éclairage public (avenue Montesquieu, rue Claude Debussy, rue Raoul Larche, allée des peupliers, rue Jacques Brel, avenue de la Boétie)
- Installation de sanitaires automatiques sur la place du 11 novembre et au Parc de l'Ingénieur
- Remplacement de points lumineux d'éclairage public par des lanternes LED
- Aménagement de la place d'Hastignan

Le remboursement du capital de la dette

Il s'élève à 2 366 708 € en 2020.

Encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier :

Encours de dette au 1er janvier	Montant en euros
2018	17 714 642
2019	15 187 161
2020	17 646 663
2021	19 279 956

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2021 se décompose en 82,56% d'emprunts à taux fixes, 10,35% d'emprunts à taux variables et 7,08% d'emprunts à taux structurés.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 503 818 € en 2020.

Elles sont principalement constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 852 032 € ainsi que des emprunts. La Ville a, en effet, emprunté 4 M€ en 2020 à un taux très faible (0,49%).

Les autres recettes d'investissement perçues par la Ville en 2020 sont :

- 467 K€ de subventions d'équipement dont 51 K€ du Centre National du Cinéma pour les travaux au cinéma, 107 K€ de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (2019), 168 K€ du Département pour la réfection de la piste d'athlétisme, 87 K€ de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, 24 K€ de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction du nouvel espace jeunes, 19 K€ de Bordeaux Métropole pour les travaux d'éclairage public de l'avenue de Martignas
- 901 K€ de Fonds de Compensation de la TVA
- 815 K€ de recettes reversées par Bordeaux Métropole au titre de la taxe d'aménagement et de la taxe locale d'équipement
- 300 K€ du budget annexe Galaxie pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal
- 161 K€ du budget annexe de la production d'énergie pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal